

Résolution pour Accroître le nombre des Membres du Groupe de Travail sur les Droits des Personnes Agées et des Personnes Handicapées en Afrique - CADHP/Res.170(XLVIII)10

nov 24, 2010

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples réunie en sa 48^{ème} session ordinaire à Banjul, la Gambie, du 10 au 24 Novembre 2010:

Considérant son mandat de promotion de l'homme et droits des peuples autochtones et assurer leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine);

Rappelant la résolution **ACHPR/Res.106 (XXXXI) 07** du 30 mai 2007 relative aux droits des personnes âgées en Afrique, adoptée à sa 41^{ème} Session ordinaire tenue du 16 au 30 mai 2007, à Accra, au Ghana;

Rappelant la résolution **ACHPR/Res.118 (XXXXII)** sur la nomination d'un Point focal sur les droits des personnes âgées en Afrique, adoptée à sa 42^{ème} Session ordinaire tenue du 15 au 28 Novembre 2007, à Brazzaville, République du Congo;

Rappelant en outre la résolution **ACHPR/Res.143(XXXXV)09** sur la transformation du point focal sur les droits des personnes âgées en Afrique en groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des handicapés en Afrique (le groupe de travail), adoptée à sa 45^{ème} session ordinaire tenue du 13 pour le 27 mai 2009;

Considérant le mandat confié au groupe de travail ;

Recherchant l'efficacité requise pour le groupe de travail afin que celui-ci mène à bien le mandat qui lui a été confié ;

Reconnaissant que la réussite du Groupe de travail dépende de l'appui important de ses membres, y compris leur expertise pour atteindre des objectifs fixés par le mandat ;

Constatant le nombre réduit des membres du Groupe de travail ;

DECIDE de prendre toutes les dispositions nécessaires pour nommer trois autres membres pour faire partie du Groupe de travail.